

**COMMUNE DE NANTEAU-SUR-ESSONNE
PROCES VERBAL DE
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU MARDI 30 JUILLET 2013

L'an deux mil treize, le mardi 30 juillet à 20 h, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le 24 juillet 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice :	11		
Présents :	9	Votants :	10
		Pouvoirs :	1

Présents : HENDERSON Helen, BOUTEILLE Michèle, TESSIER Marie-Jeanne, LE FLOC'H Martine, DESBROSSE Paul, LE BRAS André, LE PAPE Alain, DELAGER Emmanuel, RAYMOND Bernard.

Absents : FUERXER Pierre (pouvoir à Michèle BOUTEILLE), GIRARD Fabienne.

Désignation du secrétaire de séance : Alain LE PAPE est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2013:

Aucune remarque n'ayant été formulée, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2013-44 Adhésion à la charte de gestion écologique des espaces communaux – niveau 2- du Parc naturel régional du Gâtinais français

Madame le Maire rappelle que :

- la commune a signé la charte - niveau 1- le 11 mai 2010.
- la commune s'est engagée dans une démarche de mise en conformité par rapport à l'usage des pesticides (absence de traitement sur les zones à risque), puis de réduction de leur utilisation dans le cadre de la protection de la nappe de Beauce initiée par le Conseil Général de Seine et Marne qui a mis en place une éco - conditionnalité de ses aides.
- les communes adhérentes au Parc naturel régional du Gâtinais français ont été, et sont encore invitées, à signer la charte " gestion écologique des espaces communaux ".

Le niveau 2 de cette charte est maintenant un critère de l'éco - conditionnalité des aides du Parc et a pour objectif une diminution progressive de l'utilisation des pesticides et herbicides, l'étape suivante (niveau 3) étant d'aboutir au " zéro phytosanitaire ".

La charte est consultable en mairie.

Madame le Maire informe que les objectifs du niveau 1 sont atteints et même largement dépassés puisque les objectifs fixés par le niveau 2 sont quasiment atteints : le dernier rapport du Conseil Général montre que Nanteau-sur-Essonne a réduit de 50% sa

consommation de produits phytosanitaires, c'est pourquoi elle propose de signer dès à présent la charte de gestion écologique des espaces communaux au niveau 2.

Considérant la rareté de la ressource en eau et sa fragilité,

Considérant le Grenelle de l'environnement,

Considérant les actions menées pour l'application du plan écophyto 2018,

Considérant l'arrêté du 12 septembre 2006 fixant les conditions d'usage des pesticides,

Considérant l'arrêté du 27 juin 2011 relatif à l'interdiction d'utilisation de certains produits mentionnés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime dans des lieux fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables,

Considérant le risque sanitaire sur la santé des agents applicateurs et des usagers,

Considérant la charte du Parc naturel régional du Gâtinais français et notamment les mesures concernant la préservation des ressources en eau et de la biodiversité,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer au niveau 2 de la charte " Gestion écologique des espaces communaux " du Parc Naturel Régional du Gâtinais français.

2013-45 Extension des compétences de la Communauté de Communes " Les Terres du Gâtinais " en matière de développement économique en intégrant la compétence " Aménagement Numérique ".

Le conseil syndical de la communauté de communes " Les Terres du Gâtinais " souhaite étendre les compétences de la communauté de communes à l'aménagement numérique. Pour cela il faut que les conseils municipaux des communes membres approuvent à la majorité qualifiée la délibération suivante :

Vu l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L 1425-1 du CGCT ;

Vu l'article L 5214-27 du CGCT ;

Considérant la création du Syndicat mixte SEINE-ET-MARNE NUMÉRIQUE regroupant le Département de Seine-et-Marne, la Région Ile-de-France et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) seine-et-marnais qui souhaitent y adhérer ;

Considérant l'objet de ce syndicat mixte qui est de procéder à l'aménagement du numérique sur le Département de la Seine-et-Marne par la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes à l'intention de tous les Seine-et-Marnais ;

Considérant la nécessité pour la Communauté de communes " Les Terres du Gâtinais " de disposer de cette compétence en vue de la transférer au Syndicat mixte ;

Décide :

Article 1 : **de transférer les compétences** exercées par la Commune de Nanteau-sur-Essonne en matière d'aménagement numérique à la Communauté de communes " Les Terres du Gâtinais " ;

Article 2 : **d'approuver** l'extension des compétences statutaires de la Communauté de Communes " Les Terres du Gâtinais " et de compléter l'article 4 des statuts communautaires par la compétence " aménagement numérique ", défini comme suit : " la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes pour les habitants de la Communauté de Communes Les Terres du Gâtinais",

Informations complémentaires :

- La communauté de communes " Les Terres du Gâtinais " souhaite prendre cette compétence pour adhérer ensuite au Syndicat Mixte SEINE-ET-MARNE NUMERIQUE qui sera alors seul compétent pour amener le haut débit par la fibre optique ou d'autres moyens techniques chez les particuliers.
- D'après les informations transmises par ce syndicat il faudra au moins une dizaine d'années pour desservir toutes les communes en Seine-et-Marne, en commençant par celles qui ont adhéré en premier.
- Le coût global pour la communauté des communes "Terres du Gâtinais " après déduction de toutes les aides est estimé à 2,5 millions d'euros.
- L'adhésion au syndicat est assortie d'une contribution financière de 1 € par habitant et par an.

Tous les conseillers souhaitent que le haut débit par la fibre optique ou d'autres moyens techniques, desserve nos habitations le plus rapidement possible, car nombre d'entre elles ont encore des débits nettement insuffisants avec l'ADSL. Mais certains se demandent si nous ne risquons pas de payer cher un service qui n'arrivera probablement pas avant plusieurs années et qui sera trop performant pour l'utilisation des particuliers.

Ce sera la communauté de communes "Les Terres des Gâtinais " qui décidera quels secteurs de son territoire seront servis en premier et par quels moyens technologiques.

Par ailleurs, il faut savoir que les fournisseurs d'accès au haut débit que sont Orange, SFR... équipent aujourd'hui gratuitement les grandes villes, et certains conseillers s'interrogent donc sur ce que feront les fournisseurs par la suite puisque c'est la même démarche que pour l'ADSL.

Ils regrettent que l'accès aux réseaux pour leurs téléphones mobiles et tablettes demeurent si faibles encore aujourd'hui.

Vote sur l'objet de la délibération : 3 votes contre, 2 abstentions et 5 votes pour.

La délibération est adoptée grâce à la voix prépondérante de Mme le Maire.

2013-46 Aménagement du nouveau cimetière.

Madame Marie Jeanne TESSIER a sollicité les conseils du PnrGf et du CAUE 77 pour la création d'un espace cinéraire dans le nouveau cimetière. Le Parc naturel peut nous accompagner financièrement à hauteur de 65% pour cette création si elle s'inscrit dans le cadre d'un aménagement paysagé du cimetière dans sa globalité.

Si la commune s'engage dans cette démarche Mme Marianne SOUQ du CAUE 77 propose gratuitement son aide pour élaborer un cahier des charges et le recrutement de l'architecte paysagiste qui réalisera l'étude. Cette étude sera également subventionnée par le PnrGf à hauteur de 65%.

Après délibération les conseillers municipaux considèrent que le nouveau cimetière a besoin d'un aménagement paysagé, la démarche proposée par le PnrGf est intéressante pour embellir ce patrimoine et créer un espace cinéraire qui s'intègre bien dans le cimetière.

Par un vote à l'unanimité il est décidé de recruter, avec l'aide du CAUE 77, un architecte paysagiste et de présenter une demande de subvention auprès du PnrGf pour l'étude qui lui sera commandée.

2013-47 Tondeuse autoportée Kubota.

Cette tondeuse auto-portée qui a déjà plus de 1000 heures de travail au compteur présente une usure importante et nécessite des réparations de grande ampleur notamment au niveau du plateau de coupe. Le devis de la société LOISIRS SERVICES s'élève à 2 501,95 € TTC.

Une discussion s'est engagée sur la question suivante :

Faut-il engager cette dépense ou envisager l'achat d'une autre tondeuse auto-portée ?

Un devis a été demandé pour un matériel équivalent de marque KIOTI, il faut compter au minimum 13 770 € HT sans ramassage de l'herbe coupée.

Après réflexion, à l'unanimité les conseillers présents décident d'accepter le devis de LOISIRS SERVICES pour réparer cette tondeuse autoportée. Une réflexion devra être menée pour le choix de la prochaine tondeuse : coupe frontale ou ventrale ? Avec ou sans ramassage en sachant que nous devons espacer les fauches ?

2013-48 Enfouissement des réseaux rue de la Grange aux Dîmes, devis et convention de partenariat avec le SIEROSM.

Nous avons enfin reçu le 19 juillet la convention de partenariat avec le SIEROSM (syndicat d'électrification) pour l'enfouissement des réseaux rue de la grange aux dîmes avec une estimation des coûts.

- Pour la basse tension (courant électrique 230 V) le coût total (études + travaux) s'élève à 115 514,40 € HT dont 20% à la charge de la commune soit 23 102,88 €.

- Pour l'éclairage public le coût est de 68 610,35 € HT entièrement à la charge de la commune mais avec une subvention possible du SIEROSM à hauteur de 2 500 € par point lumineux.

- Pour les réseaux téléphoniques le coût à la charge de la commune est de 45 119,54 € TTC sans aucune aide possible en dehors d'une aide éventuelle du PnrGf pour remise en ordre des trottoirs.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réaliser l'enfouissement des réseaux prévu rue de la grange aux dîmes, autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec le SIEROSM et charge Madame le Maire de solliciter des subventions auprès du PnrGf et du SIEROSM.

2013-49 Traitement des eaux de ruissellement – parking derrière la mairie.

Lors des violents orages des mois de juin et juillet il est apparu que des eaux de ruissellement aboutissent sur le parking et finissent leur course contre le mur de la toute

nouvelle salle des associations. Il est impératif de régler rapidement ce problème si on ne veut pas détériorer le travail qui vient d'être réalisé dans le cadre du contrat rural.

Une noue a été réalisée en urgence par l'entreprise BREGE, qui détourne une grande partie de ces eaux de ruissellement, mais elle n'est pas suffisante lorsqu'il y a un gros orage.

L'entreprise de maçonnerie Pascal BAZIN nous propose d'améliorer ce dispositif en remontant d'une marche l'escalier qui monte de la cour et en talutant le mur avec de la terre sur une hauteur équivalente pour un montant de 1 477 € HT. Il nous propose aussi de reprendre le caniveau devant l'abri bus qui a été détérioré par les eaux de ruissellement pour 530 € HT.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal accepte les propositions de l'entreprise Pascal BAZIN et autorise Madame le Maire à passer la commande.

Un autre devis avait été demandé pour la création d'un puisard sur le parking, mais vu le coût de cette opération il a été jugé plus raisonnable d'attendre les résultats de l'étude commandée par le PnrGf sur les eaux de ruissellement pour connaître les solutions préconisées et les aides financières qui seront éventuellement proposées par le Parc naturel régional du Gâtinais français.

2013-50 Point sur le contrat rural tranches 2 et 3, travaux supplémentaires.

Les travaux avancent bien et nous espérons que tout soit terminé pour la fête de Nanteau-sur-Essonne le 1^{er} septembre.

L'enveloppe budgétaire sera respectée malgré quelques travaux supplémentaires acceptés par la commune, à savoir :

- Isolation des murs au-dessus de l'ancien faux plafond pour 1 700 € HT.
- Renforcement d'une ferme, demandé par le bureau de contrôle, dans la salle des associations pour 3 088,65 € HT au lieu de 2 359 € prévus initialement.
- Déplacement du groupe de VMC de la salle polyvalente pour raison de sécurité: 250 € HT.
- Démontage et remontage du chauffe-eau pour la pose du carrelage : 70 € HT.
- Démontage et remontage de l'urinoir pour la pose de la faïence murale : 70 € HT.
- Remplacement de la cuvette des WC dames par une neuve : 140 € HT.
- Pose d'un plan de travail dans la salle des associations avec piétement inox : 235 € HT.

Ces suppléments sont compensés par des économies : sur l'achat d'une kitchenette, l'achat des meubles de cuisine et sur les travaux d'étanchéité sur le mur de la salle des associations et des recettes récentes : une subvention du PnrGf sur les portes et fenêtres isolantes (environ 5 000 €) et la valorisation des certificats d'économie d'énergie générés par les travaux d'isolation (environ 1 200 €).

Il restera à financer l'achat des rideaux pour la salle polyvalente et un revêtement de sol pour la salle des associations que l'on peut différer si nécessaire.

2013-51 Convention – règlement de la salle polyvalente.

Suite aux travaux réalisés, il est nécessaire de revoir les tarifs et les règlements pour la location de la salle polyvalente, qui n'est plus divisible, et pour la nouvelle salle des associations. Nous en profiterons pour adapter les règlements aux nouvelles exigences de la commission de sécurité (nom de la personne responsable ; N° d'appel ; etc...).

Pour réaliser ce travail d'ici fin août une commission de travail est créée avec Helen Henderson, Martine Le Floc'h et Alain Le Pape.

Informations et questions diverses.

- Travaux de voirie : aujourd'hui seuls les travaux commandés pour le chemin de Roisneau côté Boisminard ont été réalisés, la facture vient d'arriver. Deux autres devis avaient été signés (effondrement de la chaussée rue de la croix boisée et point-à-temps) mais les travaux sont en attente. Deux autres devis seront signés et transmis à l'entreprise LALY dans la semaine (arasement des bas-côtés route de Boisminard) et réfection de la cour. André LE BRAS étudiera le planning des travaux avec l'entreprise.
- Contrat triennal de voirie : après nous avoir annoncé que notre dossier était enfin complet après 3 années de tracasseries administratives, le vice-président du conseil général chargé de la voirie départementale souhaite revoir certains aspects techniques, suite au prochain épisode ...
- Travaux commandés à Vill'équip : les lignes blanches et jaunes ont été refaites (à charge de l'entreprise), le panneau sortie de Nanteau-sur-Essonne a été posé en direction de Boisminard mais il est bien près de la route et risque d'être accroché. Il sera décalé sur son support.
- Les panneaux directionnels Nanteau-sur-Essonne sur la rue du clos Corbin au croisement avec la RD 410 vont enfin être posés par le conseil général.
- Mare de Boisminard : les travaux complémentaires réalisés début juillet par la société SEGEX n'ont donné aucun résultat positif.
- SPANC : Malheureusement les subventions accordées pour la réhabilitation des assainissements non collectifs sont orientés à la baisse pour les 3 financeurs (Agence de l'eau ; Région ; Département). De ce fait, certains propriétaires concernés par la réalisation des travaux en 2013 envisagent de renoncer aux aides et de ne pas signer la convention avec le SPANC.
- Rapports d'activité du SIARCE pour l'année 2012 : ils sont consultables à la mairie.
- Gens du voyage : la municipalité de Bois-le-Roi se plaint pour l'occupation illicite d'un terrain communal.
- Fête de Nanteau-sur-Essonne: 1^{er} septembre avec un vide grenier à partir de 6h30 le matin et une exposition organisée par les artistes nantessonnois dans l'église. Des invitations individuelles avec le programme seront distribuées dans toutes les boites aux lettres.
- Mur de soutènement rue Saint Agnan : Michèle BOUTEILLE signale que des eaux de ruissellement dégradent ce mur en s'infiltrant dessous. Problème à voir sur place.

La séance est levée à 23h

La prochaine réunion du conseil aura lieu le mardi 17 septembre

Helen HENDERSON
Le Maire

Les CONSEILLERS

Alain LE PAPE
Le Secrétaire